

Revêtement organique

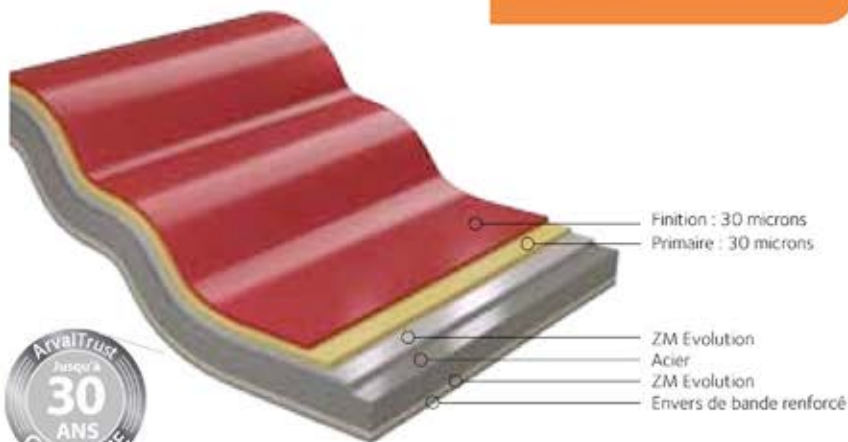
Hairexcel® ★★

Revêtement composite haute qualité



ArcelorMittal

Une référence pour ceux qui visent la durabilité



Possibilité de l'associer au revêtement Hairclyn®.

Design for life

Normes en vigueur

Métal support

Selon norme NF EN 10346 et ETPM ZM Evolution

Revêtement peinture

Selon normes XP P 34-301 et NF EN 10169

Description du revêtement

Constitution

Revêtement composite

Recto : 30 µm de primaire - 30 µm de finition

Verso : Envers de bande de catégorie II ou

catégorie **CPI2**

Possibilités

Verso : 60 µm sur demande

Brillance

Aspect grainé : brillance satiné 30 UB

Teintes métallisées particulièrement éclatantes

Classe de revêtement

Ambiance intérieure

Catégorie **Vc** (XP P 34-301)

Catégorie **CPI4** (NF EN 10169)

Atmosphère extérieure

Catégorie **VI** (XP P 34-301)

Catégorie **RUV4 et RC5** (NF EN 10169)

Propriétés et secteurs d'applications

Très bonne résistance aux agents chimiques

Excellente résistance à la corrosion, aux ultra-violets, à l'abrasion, aux griffures

Excellente stabilité de teinte et d'aspect

Très haute durabilité



Urbain sévère



Industriel



Marin



Forté hygrométrie

Caractéristiques du revêtement

Dureté de la peinture	Dureté crayon	H-F	Teinte Brillance	Résistance aux U.V. (essais)	$\Delta E \leq 2$ Rétention de brillance $\geq 80\%$
Résistance à l'abrasion	Au jet de sable	120 litres	Corrosion	Brouillard salin	750 heures
	TABER	40 mg		Résistance à l'humidité	1500 heures
Flexibilité	Déformation brutale	Pas de décollement	Agents chimiques	Acides, bases et solvants	Acides et bases > Très Bon Vapeurs acide nitrique > Très Bon Huiles minérales > Très Bon Solvants aliphatiques > Très Bon Solvants aromatiques > Bon Solvants cétoniques > Faible Solvants chlorés > Faible
	Pliage	2t sans fissuration		Nous consulter	
Résistance à la température	ERICHSEN	Très bon	Réaction au feu	Euroclasse	Simple peau A1
	Etuve	Maxi : 100°C	Composés organiques volatiles	A+	Double peau F
				Emissions dans l'air intérieur	A+

Les garanties et leurs durées sont accordées après analyse du questionnaire d'environnement et soumises au respect des conditions d'entretien.